

Bruxelles, le 20 décembre 1973
PC/ab

432

Heure de remise au telex : 13 h 21

PRIORITE "P - 1"

URGENT

Noté BIO COM (73) 187 aux Bureaux nationaux
c.c. aux membres du Groupe et à MM. les Directeurs généraux D.G. I et X

Réunion de la Commission - Conférence de presse du Porte-Parole du 20 décembre

Suite à la conférence de presse du Président Ortolí du 19 décembre, le Porte-Parole, au cours de sa conférence de presse du 20, a encore mis en évidence les points suivants qui ont fait l'objet des délibérations de la Commission du 19.12

1. - Prélèvement CECA

La Commission a arrêté le taux du prélèvement CECA pour l'exercice 1974. Vous vous souviendrez que la Commission avait proposé une augmentation de ce taux de 0,29 à 0,30 %. Elle s'est finalement rangée à l'avis du Parlement européen qui s'était prononcé le 11 décembre en faveur du maintien du taux à 0,29 %. Il en résulte une réduction des dépenses prévues au budget opérationnel CECA, budget qui s'établit à 90,61 Millions d'U.C. (93 M. uc dans les prévisions initiales). Les crédits pour les recherches charbonnières ont cependant été maintenues dans leur totalité.

2. - Recherche énergétique

C'est également dans le souci d'accélérer la recherche énergétique que le vice-président Haferkamp a donné à la D.G. Crédit et Investissements les instructions nécessaires pour déterminer les besoins en crédits futurs, dans le domaine de l'énergie. Je vous rappelle que, conformément à l'article 54 CECA, la Commission peut - avec l'accord du Conseil - participer au financement de centrales thermiques. Le financement de centrales atomiques a déjà été réalisé dans les années 58-59, sur la base des dispositions du traité Euratom.

3. - Secours d'urgence à l'Ethiopie

La Commission a décidé de demander au Conseil l'attribution à l'Ethiopie du montant de 600.000 U.C. restant disponible du budget 1973 au titre de l'aide communautaire à des populations victimes de catastrophes. Cette aide exceptionnelle s'ajoutera à l'aide alimentaire et à l'aide financière déjà prévues au titre du budget 1974 et devrait permettre essentiellement l'achat de produits pharmaceutiques et le financement d'équipes d'intervention médicales ainsi que la mise en place de dispositifs de distribution des secours.

4. Evolution des prix des produits sidérurgiques

La Commission a adopté une communication aux entreprises de production, relevant de la compétence de la CECA. Cette communication fait suite à une résolution adoptée par le Conseil le 4 décembre 1973, relative à la lutte contre la hausse des prix et au maintien d'un haut niveau d'emploi dans la Communauté. Pour ce qui est des entreprises de production du domaine du charbon et de l'acier, pour autant qu'il s'agisse d'entreprises de production visées à l'article 80 du traité CECA, l'intervention des Etats membres est exclue et la Communauté est seule compétente en matière d'intervention dans le domaine des prix.

C'est pourquoi, la Commission - sans préjudice de l'harmonisation de son action et de la politique économique générale des Etats membres, prévue à l'article 26, alinéa 1 du traité CECA, - se propose de suivre soigneusement l'évolution et la formation des prix dans le domaine du charbon et de l'acier, pour pouvoir recourir immédiatement, en cas de besoin, aux possibilités d'action, notamment l'article 61,

prévues par ledit traité, compte tenu des objectifs de ce dernier. A cette fin, la Commission se tiendra au courant de l'évolution des prix et effectuera les études nécessaires, en liaison avec les entreprises et leurs associations. En outre, la Commission intensifiera ses vérifications auprès des entreprises quant au respect des prescriptions en matière de prix.

ATTENTION D.I.S. : Cette communication vise tout particulièrement les entreprises sidérurgiques en Grande-Bretagne. FIN D.I.S.

Au cours de cette conférence de presse, les autres points ont porté sur le programme d'études commun à trois universités de la Communauté (voir note P - 76) et la mise à la disposition de la presse des Eléments d'un bilan 1973 - édition provisoire (P - 70).

Ensuite, le vice-président Simonet a tenu sa conférence de presse, dont vous recevrez des détails par une note BIO séparée.

Amitiés

B. OLIVIER